

# Eau et Rivières dénonce une décision « scandaleuse » des préfets

08/04/2020 | Terre-net Média

L'association Eau et Rivières de Bretagne a dénoncé mardi une décision « scandaleuse » des préfets de 25 départements qui, en pleine crise sanitaire, viennent, affirme-t-elle, de valider une charte de la FNSEA réduisant les zones de protection envers les riverains dans l'usage des pesticides.

« En pleine crise sanitaire, sans aucune concertation, au moment même où Air Breizh, l'agence de contrôle de la qualité de l'air, alerte sur les émissions d'ammoniac "qui proviennent des élevages de porcs, bovins et volailles", les préfets de tous les départements bretons valident une charte qui divise par deux les distances de précaution pour pulvériser des produits phytosanitaires », dénonce dans un communiqué **Eau et Rivières**. L'association de défense de l'environnement précise qu'au total, au plan national, 25 préfets ont pris des décisions similaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre, « jugé insuffisant pour la protection des riverains », les distances de sécurité minimales pour la **pulvérisation des produits phytosanitaires** à proximité des lieux habités ont été fixées à 5m pour les cultures basses, type maraîchage, et à 10 m pour les cultures hautes, rappelle Eau et Rivières.

« Le premier avril, 25 départements, dont tous les départements bretons, ont accepté les **chartes** élaborées par la FNSEA (syndicat agricole majoritaire, ndr) qui réduisent ces distances à 3 m pour les cultures basses et 5 m pour les cultures hautes », dénonce l'association.

À lire > [ZNT et chartes riverains - Réduction des distances possible dans plus de 25 départements](#)

Et > [ZNT : sous quelles conditions les distances peuvent-elles être réduites ?](#)

Eau et Rivières « demande qu'en cette période d'épidémie grave, soit suspendue la décision scandaleuse de valider ainsi des chartes qui auront des conséquences négatives sur la santé. Il sera temps, après la grave crise sanitaire actuelle, de savoir s'il faut diviser par deux les distances de sécurité pour épandage de pesticides ou les augmenter sensiblement comme le souhaitent toutes les associations ». Pour Eau et Rivières de Bretagne, « l'objectif reste la sortie complète des pesticides dans les plus brefs délais en accompagnant les agriculteurs dans cette démarche ».

Retrouvez également sur Decodagri > [Non, les épandages agricoles ne véhiculent pas à ce jour le Covid-19 dans l'air](#)

Eau et Rivières rappelle avoir « déposé un recours devant le conseil d'État avec huit autres associations contre l'arrêté du 27 décembre, le jugeant très insuffisant pour assurer la protection des riverains des expositions aux pulvérisations de produits phytos ». Suivi par de nombreux maires, le maire de Langouët (Ille-et-Vilaine), Daniel Cueffe, qui ne se représentait pas aux dernières municipales, avait pris en mai dernier un arrêté, cassé en justice, interdisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques « à une distance inférieure à 150 mètres de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel ».